



SADC

Société d'aide au développement
de la collectivité de L'Amiante

Projet d'envergure régional / provincial / national

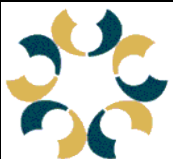
Critères d'admissibilité :

- Le financement accordé par la SADC est **non récurrent** pour une même activité;
- Le projet doit être jugé viable et destiné à la collectivité;
- Les projets doivent contribuer au positionnement socio-économique du territoire desservi par la SADC de L'Amiante;
- L'organisme porteur du projet doit assurer une visibilité adéquate à la SADC et accepter que l'aide financière et le support attribué par la SADC soient annoncés publiquement;
- Les fonds en développement local de la SADC ne doivent pas servir à financer une ressource, les **activités régulières ou inhérentes au mandat** de l'organisme ainsi que les immobilisations. Advenant que le projet inclut une ressource, même si la SADC ne paie pas celle-ci, la SADC devra accepter ladite ressource à l'intérieur du projet et le poste devra être affiché publiquement;
- L'arrimage avec les enjeux stratégiques et les besoins sociaux de la région est pris en considération;
- L'implication des municipalités et d'autres partenaires du milieu seront considérés;
- Tous les projets doivent avoir un impact sur le développement durable de la collectivité à moyen et long terme;
- L'aide financière ne doit pas remplacer le monde municipal ou les instances gouvernementales;
- La mise de fond de l'organisme porteur du projet devra comprendre une contribution monétaire réelle même s'il existe une contribution en temps bénévole.

La procédure effectuée par la SADC :

- Les organismes envoient leurs demandes d'après les informations indiquées au verso de la présente feuille;
- Les montants accordés ne doivent pas excéder 3000 \$ par projet et/ou dépasser les 33 1/3 % du coût du projet;
- Les projets doivent être réalisés à 75 % ou 100 % en date du 31 mars suivant;
- **La SADC n'accordera pas plus d'un financement de projet, par organisme porteur, par année financière;**
- L'organisme doit permettre à l'agente de développement ou tout autre représentant nommé par la SADC de siéger au sein du comité ou groupe de travail, si la SADC le juge nécessaire;

N.B. Voir le verso pour les informations à intégrer à votre demande de financement



SADC

Société d'aide au développement
de la collectivité de L'Amiante

Demande de contribution non remboursable en développement local

A- Informations concernant l'organisme porteur du projet :

- 1- Nom de l'organisme
- 2- Type d'organisme (ex.: OBNL)
- 3- Coordonnées de l'organisme
- 4- Mission et description des activités de l'organisme
- 5- Nombre d'années d'existence de l'organisme
- 6- Nom de la personne responsable du projet

B- Informations concernant le projet :

- 7- Résumé du projet
- 8- Date de fin prévue du projet
- 9- Nombre d'années d'existence du projet
- 10- Mission ou objectifs du projet
- 11- Territoire, municipalité ou collectivité visés par le projet
- 12- Impacts envisagés sur l'économie locale, le milieu social, le monde rural et l'environnement
- 13- Organismes associés au projet
- 14- Visibilité offerte à la SADC

C- Informations concernant le financement :

15- Besoins financiers et partenaires financiers

Coût du projet		Financement du projet		
	\$	SADC de L'Amiante	\$	%
Total	\$	Total		100 %

16- Montant demandé à la SADC de L'Amiante

D- Documents à fournir :

- Description détaillée du projet et des retombées prévues
- Montage financier
- Résolution du conseil d'administration

Si pertinent au type de projet :

- Plans, croquis
- Lettres d'appuis
- Articles publicitaires
- Autres, précisez

Pour toutes informations, communiquez au 418 338-4531, poste 221